

**N° OJ : 43****Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020****Objet : Tourisme 2020 : Subsidies à l'asbl Brussels Major Events : 288.410,00 EUR**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Brussels Major Events;

Vu les crédits prévus aux articles 76201/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 288.410,00 EUR à l'attention de l'asbl Brussels Major Events pour la participation au Plan de relance, réparti comme suit :

- 141.410,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2020,
- 147.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

Article 2 : Les dépenses seront engagée aux articles 56110/33202 et 76201/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :